



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale  
des territoires

Service  
de l'environnement

Unité  
risques naturels  
et technologiques

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Romain THOLE  
Tel : 03 86 48 42 95  
Mail : ddt-se-risques@yonne.gouv.fr

## ***Compte-rendu du comité de pilotage du 13 juillet 2016***

*Bassin versant « Yonne médian »*

*Territoire à risque important d'inondation (TRI) de l'Auxerrois*

### ***Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)***

*Présences :* cf liste jointe ;  
*Membres excusés :* M. André VILLIERS, Président du Conseil Départemental ;  
M. Philippe BODO, Directeur du CAUE 89 ;  
M. François BOUCHER, Président de la Communauté de communes de  
l'agglomération Migennoise ;

L'objet de la réunion est de présenter aux membres du comité de pilotage les évolutions de la politique nationale de gestion des risques d'inondation issues de la Directive Inondation et de proposer une organisation permettant l'élaboration d'une stratégie locale à l'échelle du TRI dans des délais réglementaires contraints (approbation par le préfet au plus tard le 22 décembre 2016).

M. Bonnet, chef du service Environnement de la DDT expose les points à **l'ordre du jour** :

- Rappel sur les notions d'aléas, d'enjeux et de risque ;
- Le cadre d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation : Les politiques de gestion globale du risque inondation au niveau européen (directive inondation) et national, le plan de gestion des risques d'inondation approuvé à l'échelle du bassin Seine Normandie (PGRI 2016-2021) ;
- La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI 2016-2021) : ses objectifs, son périmètre, premiers éléments de diagnostic ;
- Les modalités et le calendrier d'élaboration de la Stratégie locale ;
- Présentation des ateliers de travail et esquisse des mesures envisageables ;
- Point GEMAPI et diffusion du film « Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI » réalisée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

## **Débat :**

**M. le Préfet** rappelle les évolutions à venir notamment avec la mise en place de la compétence GEMAPI au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que les modifications des périmètres des intercommunalités.

Il précise que l'Yonne est une rivière complexe, responsable d'une part très importante du débit de la Seine à Paris. Une réflexion globale de la gestion de l'eau (en crue et en étiage) à l'échelle des bassins de l'Yonne et de la Seine est donc primordiale. Dans le cadre des différentes réformes des intercommunalités, les têtes de bassin versant du département ont réussi à se structurer (hors rivière Yonne). La création du Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (3 départements sur 2 régions) illustre cette vision globale d'un territoire.

Les événements de mai et juin 2016 ont mis en évidence la grande vulnérabilité du territoire face à des ruissellements intenses, rapides et dévastateurs. La stratégie locale doit en conséquence prendre en compte l'ensemble des aléas d'inondation.

M. le préfet insiste également sur la nécessité de distinguer stratégie et outils. L'objectif est d'abord de construire une stratégie commune et partagée à l'échelle du sous-bassin de l'Yonne médian en tenant compte des réflexions menées à l'échelle des autres sous-bassins et plus globalement au niveau du bassin de la Seine. Sur ce point, le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, veillera dans son avis à la compatibilité de la SLGRI avec les différentes démarches en cours sur le bassin versant. La mise en place des outils concrétisera la stratégie.

**M. PICARD (Ville de Monéteau)** souhaite avoir des précisions concernant le cycle de six ans imposé aux politiques de gestion des inondations et si ce délai s'applique aux événements à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques.

M. Bonnet précise qu'il convient de distinguer la périodicité de mise à jour des politiques, des plans et des stratégies de gestion du risque inondation fixée à six ans de la période de retour d'une crue ou d'une pluie qui sont des paramètres caractérisant un événement et sont utilisés pour dimensionner les projets ou les ouvrages. Par exemple, un plan de prévention est élaboré sur la base de la plus forte crue connue ou à défaut une crue au moins la crue centennale (crue qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année). Dans d'autres cas, certains ouvrages hydrauliques sont dimensionnés pour une pluie décennale et ne sont donc pas en mesure de faire face à des pluies de plus forte intensité (période de retour 20 ans, 50 ans etc)

**M. LEFEBVRE (ADENY)** rappelle l'importance de la solidarité amont-aval et précise que les réflexions doivent être menées globalement. Ainsi, la préservation des champs d'expansion des crues, la mise en place de mesures de sur-inondation ou sur-stockage doivent être examinées à l'échelle du bassin.

Il souhaite par ailleurs que la stratégie locale soit menée en cohérence avec les objectifs du schéma régional de cohérence écologique (trame verte et bleue).

**M. ZAMORANO (YNE)** rappelle que le PGRI et le SDAGE du bassin Seine Normandie possèdent un tronc commun et prévoient des dispositions communes, rédigées de manière identique dans les deux documents.

Concernant les zones d'expansion de crue, si le bassin versant du TRI est relativement bien connu, il suggère d'étendre la réflexion aux bassins amont.

Concernant la lutte contre le ruissellement et l'érosion, il souhaite que les mesures de ralentissement dynamique ne soient pas limitées aux débordements de rivières mais étendues à la gestion des coteaux.

M. ZAMORANO demande si la note de cadrage prévu au PGRI sur le contenu des diagnostics de vulnérabilité est disponible.

La DDT indique que cette note de cadrage est en cours d'élaboration par les services du préfet coordonnateur de bassin.

**M. ROYCOURT (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois)** rappelle la nécessité d'une action collective et concertée, d'autant plus que les changements climatiques entraîneront une augmentation des événements extrêmes. La communauté d'agglomération est satisfaite du démarrage de cette action collective ainsi que de la prise en compte par l'État des remarques de ses services. Les solutions devront être autant techniques que politiques.

L'attention du comité de pilotage est attirée sur l'importance du diagnostic territorial initial, sur la nécessaire intégration des réflexions sur la compétence GEMAPI ainsi que sur la représentativité des différents partenaires dans la gouvernance à mettre en place. Cette gouvernance sera efficace si elle s'appuie sur la complémentarité des acteurs.

**M BONNEFOND (commune de Venoy)** précise qu'une stratégie commune est nécessaire pour avancer en prenant conscience du besoin de solidarité. Les choses ont évolué depuis la création du barrage de Pannecièrre sans action/stratégie pour ralentir l'eau sur le bassin versant du TRI. Les actions de protection envisagées devront comprendre à la fois des interventions en tête de bassin versant (par exemple de petits bassins d'orage) ainsi que des aménagements plus importants en aval.

**M. HENRIOT (Président de la chambre agriculture)** rappelle l'importance de l'agriculture dans le département et que les événements de ces dernières années n'ont pas épargnés cette activité économique, qui par ailleurs doit contribuer par l'évolution des pratiques à la réduction des aléas et des vulnérabilités aux inondations. Il rappelle également que la problématique des champs d'expansion des crues doit intégrer la question agricole (quelles activités sur ces zones dans un contexte de crise pour éviter le risque de déprise des terres ?).

M. Henriot signale à cet égard la sortie récente d'un guide national sur la prise en compte des activités agricoles dans la gestion des inondations (*en ligne sur les sites internet de la chambre et des services de l'État*).

Compte tenu de tous ses enjeux, il informe le comité d'une implication totale de la chambre dans les ateliers de construction de la stratégie.

**M. CORNIOT (Communauté de communes de Seignelay-Brienon)** demande si des études envisagées localement, comme l'étude de bassin versant ou de travaux de prévention, doivent être arrêtées dans l'attente de l'approbation de la SLGRI.

M. le préfet indique que ces études doivent être poursuivies, l'objectif étant de travailler en complémentarité.

**M. GOUJARD (Service technique de l'EPTB Seine Grands-Lacs)** rappelle les fonctions (soutien d'étiage et écrêtement des crues) des ouvrages gérés par l'EPTB en Champagne et en Bourgogne (Pannecièrre). Conscient de la complexité du fonctionnement de ces ouvrages, il propose d'associer les membres du comité de pilotage à une visite de site.

M. Goujard informe également le COPIL de l'évolution de l'EPTB en syndicat mixte. Il précise que les collectivités de l'Yonne sont invitées à participer aux réflexions.

Il indique enfin, que s'agissant de la déclinaison de la directive inondation, l'EPTB est partenaire de la réflexion tant au niveau du bassin qu'au niveau local (SLGRI de la métropole francilienne, portage des stratégies de Troyes et Saint-Dizier). Pour la stratégie locale de l'Yonne, l'EPTB peut apporter à la demande son expérience et son savoir-faire.

M. le préfet précise en effet que les services de l'EPTB doivent être associés aux travaux d'élaboration de la stratégie compte tenu de leur savoir-faire et de leur connaissance du bassin.

**M. le Préfet**, conclue les débats en rappelant que de nombreux états européens ont dû faire face ces quinze dernières années à des inondations catastrophiques (y compris en vies humaines) et qu'à ce titre, la directive européenne a le mérite de fixer un cadre d'actions commun et cohérent qui permet aux territoires de mettre en place des politiques globales de gestion du risque inondation. Ce dispositif renforce et complète ainsi les initiatives françaises prises dès 1995 (PPRi, Plans communaux de sauvegarde).

Il rappelle qu'il n'existe pas de mesures qui seraient la « panacée » dans la gestion du risque d'inondation et que la démarche qui est lancée aujourd'hui ne s'éteindra pas avec l'approbation de la stratégie le 22 décembre prochain. Elle s'inscrit dans un temps long, elle nécessitera des investissements ultérieurs importants et réguliers dans une stratégie gagnant-gagnant.

Il souhaite par ailleurs que les travaux prennent bien en compte les caractéristiques multiples du département (à la fois urbain, rural et rural) dans une logique d'ensemble.

**Prochaine échéance :**

Après débat, il est convenu que **les ateliers de travail auront lieu le lundi 26 septembre 2016 à la DDT**, les invitations ainsi que les documents préparatoires seront transmis aux parties prenantes ultérieurement.

Bassin versant « Yonne médian »  
TRI de l'Auxerrois

AK

Comité de pilotage du 13 juillet 2016  
Préfecture de l'Yonne – Salle de la Marine

Organisme	Nom-prénom	Contact	Visa
DDT 89	THOUCHE Romain	ddt-se@yonne.gouv.fr	
Mairie de Champagny	LE GITE Véronique		
Mairie de Beaumont	DAUVISSAT Leticia		
EPTB Seine Grands lacs	Pascal GOUARD		
EPTB Seine Grands lacs	Jérémy RETHERÉ	jeremy.retheré@seinegrandslacs.fr	
Mairie Verzy CD89	BONNEFOND Christophe	christophe.bonnefond@verzy89.fr	
Mairie Quenne	Souillot Michel		
Conseil Départemental SET	LEONAS Jacques	plegus@cg89.fr	
Conseil Départemental DNR2	CHRYS Philippe	phylippe@cg89.fr	
EPTB Seine Grands lacs	GACHE Frédéric	frédéric.gache@seinegrandslacs.fr	
AESN	MASAT Benoît	nassa.benoit@aesn.fr	
Mairie AUGY	USIATE Patricia	ambo@lutmail.fr	
IFER	NOBLET Gaëtan	gaibec.in@gmail.com	
Mairie de Chenilly/Yonne	DEBRUVE Nathalie	chenilly-yonne@wanadoo.fr	
Mairie de Champagny-CCECY	CHARLOT Dominique	marie-charlotte@orange.fr	
Mairie de Gungy	SATRE Jacques	marie-guy@wanadoo.fr	
Com. Auxerrois	ANTOINE Xavier	x-antoine@eggleauxerrois.fr	
VNF-DTCB	Yvan TELPIC	yvan.telpic@vnf.fr	
SDIS 89	PLAINÉ Christophe	christophe.plaine@dis89.fr	



Comité de pilotage du 13 juillet 2016  
 Préfecture de l'Yonne - Salle de la Marine

Organisme	Nom-prénom	Contact	Visa
Moncteau	PICARD Pasnich	Picard & prolieux .eu	
Porte de France Fontaine C.A	Marcé Jean ROYLOUAT Denis	Yonne Cozyne .net denis.roylouat@ymail.com	
ARS - UTSE89	LAROSE Jacqueline	Jacqueline Larose e ars ,sainte .fr	
A DENY	LEFEVRE Andre	lefevre . andre 2@gmail . com	
CC. Coulanges	CHATON Christian	chatonchristian@laposte.net	
CEI 89	NOGAARD Gilles	gnogaard@yonneccia.fr	
Marie Serignebly CA 89	CORNIOT Thierck	Chantal J. Aguerre Elan	
C.C. Jougneux	VERGNAUD Giraud	g.vergnaud 2 @orange . fr	
Ville de Nantecan	CUNAUET Jean-Baptiste	jb.cunault@m-nantecan.fr	
Chambre de l'Auxois	LEGER Thierry	Aleger e cerisierchat - bourgogne . fr	
CA	MARCHEAND BEONGAE	b.marcheand@aglo-auxerriais.fr	
CA	RIANT Bernard	bernard.riant@wanadoo.fr	
Ville d'Auxerre	DEUTSCHPFEIN C.	deutschpfein@auxerre.com	
Auxerre CHIRRY	BOURRAT Guy	Auxerre - chirry - t . job @ wanadoo . fr	
CC Jormien	Petit Benjamin	benjamin . petit @ cc.jormien . fr	
Daire la Ferté la pie	PAISIS JUVINAT	<del>maisie-la-ferte-loupriere@orange.fr</del>	
Nassie de St Blas à viveux	HENRI DUBOIS Rm	maisie . saint blas @ wanadoo . fr	